

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 28 septembre 2017, à 18h00,

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle de l'hémicycle, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Date de convocation : 21/09/17

Nombre de membres en exercice : 113
Nombre de membres présents : 73 -
Nombre de votants : 93

PRÉSENTS : Monsieur Joël PIZY, Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Nathalie BOURHIS, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Samia CHEHAB, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ, Madame Amandine FRANÇOIS, Madame Emilie FREYMUTH, Madame Catherine GIRAULT, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Patrice MICHARD, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Madame Mireille NOËL, Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Madame Emilie ROCHEFORT, Madame Sophie SIMONNET, Madame Patricia ZARAGOZA-NODET, Monsieur Claude YVER, Monsieur Mickaël BERTRAND, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Madame Nadine LEFÈVRE, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Ernest HARDEL, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Sengdèd CHANTHAPANYA, Monsieur Philippe LAFORGE, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Laurent MATA, Madame Baya MOKHTARI, Madame Claudie RIGOT, Madame Nadège SIMON, Monsieur Rodolphe THOMAS, Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Rémi POIRIER, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Daniel CHESNEL, Monsieur Joël JEANNE, Madame Annick FARCY, Monsieur André LEDRAN, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Denis VIEL, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Yves RÉGNIER.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Madame Emilie AUGÉ à Monsieur André LEDRAN, Monsieur Sébastien FRANÇOIS à Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Christophe ALLEAUME à Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Antoine AOUN à Madame Amandine FRANÇOIS, Monsieur Grégory BERKOVICZ à Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ, Madame Véronique BOUTÉ à Madame Nathalie BOURHIS, Monsieur Bruno DURAND à Madame Emilie FREYMUTH, Madame Marie-Jeanne GOBERT à Monsieur Joël JEANNE, Monsieur Patrick JEANNENEZ à Madame Catherine GIRAULT, Madame Joëlle LEBREUILLY à Monsieur Dominique GOUTTE, Madame Anne RAFFIN à Madame Sophie SIMONNET, Madame Martine VINCENT à Monsieur Marc MILLET, Monsieur Stéphane LEBREUILLY à Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Martine LHERMENIER à Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Dominique RÉGEARD à Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Romain BAIL à Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Béatrice TURBATTE à Monsieur Michel LAFONT, Monsieur Michel BOURGUIGNON à Monsieur Jacques VIRLOUVET, Madame Stéphanie YONCOURTIN à Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Olivier DÉRÉ à Monsieur Joël BELLANGER.

EXCUSÉ(S) : Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Madame Emmanuelle DORMOY, Monsieur Philippe DURON, Monsieur Philippe LAILLER, Monsieur Richard LECAPLAIN, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE, Madame Josette TRAVERT, Monsieur Éric VÈVE, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Gérard LENEVEU, Madame Sylvaine BAUMARD, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Madame Aurore BRUAND, Monsieur Christophe LEMARCHAND, Monsieur Christian PIÉLOT, Monsieur Sébastien DEBIEU, Didier LHERMITE.

Le conseil nomme M. Patrick LECAPLAIN secrétaire de séance.

N° C-2017-09-28/34 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE - OBLIGATION DE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE À L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE SUR LA COMMUNE D'HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR.

La commune d'Hérouville-Saint-Clair souhaite instaurer cette obligation afin de maîtriser le paysage urbain de la ville en assurant une meilleure qualité visuelle depuis l'espace public. Les clôtures constituent en effet un élément architectural structurant et fondamental dans le paysage communal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 421-12 dans sa rédaction issue de l'ordonnance N°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

VU le décret 2007-18 du 5 janvier 2007, pris pour application de l'ordonnance susvisée,

VU la délibération du 2 juillet 2007 approuvant le PLU de la commune d'Hérouville-Saint-Clair,

VU l'avis de la commission aménagement et urbanisme règlementaire du 13 septembre 2017,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 21 septembre 2017

CONSIDERANT qu'à compter du 5 janvier 2007, le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis (hormis cas relevant d'un secteur sauvegardé avec un périmètre délimité, sites classés ...);

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur la commune d'Hérouville-Saint-Clair, en application de l'article R421-12 du Code de l'Urbanisme.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune d'Hérouville-Saint-Clair.

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

10 OCT. 2017

Transmis à la préfecture le

Affiché le 10 OCT. 2017

Identifiant de l'acte

Exécutoire le 10 OCT. 2017

Le Président,

Joël BRUNEAU

